

Contrat de cession de droits de propriété intellectuelle

Réf. : CES-2026-_____ — Se rapporte au contrat de prestation n° _____

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Cédant	Le Cessionnaire
Stackup Agency — nom commercial de M. Valéry Reboul, entrepreneur individuel (EI) — 706 rue des Cormiers, 37340 Savigné-sur-Lathan — SIRET 483 795 464 00047 — contact@stackup-agency.fr	Nom / Dénomination : _____ SIRET / RNA : _____ Adresse : _____ _ Représenté(e) par : _____

Article 1 — Objet et œuvre concernée

Le présent contrat a pour objet la cession au Cessionnaire des droits patrimoniaux d'auteur portant sur les livrables réalisés sur mesure par le Cédant dans le cadre du contrat de prestation référencé ci-dessus (ci-après « l'Œuvre »), à savoir :

- Le code source du site ou de l'application, développé sur mesure pour le projet ;
- Le design, les maquettes et les éléments graphiques créés spécifiquement pour le projet ;
- La structure, l'arborescence et l'organisation des contenus créées pour le projet ;
- Site / application concerné(e) — URL ou intitulé : _____

Article 2 — Condition suspensive

La cession est consentie sous la condition suspensive du complet paiement du prix de la prestation par le Cessionnaire. Elle prend effet de plein droit, sans autre formalité, au jour de l'encaissement du solde. Jusqu'à cette date, les livrables restent la propriété du Cédant et le Cessionnaire ne dispose que d'un droit d'usage aux fins de vérification et de recette.

Article 3 — Étendue de la cession

À compter de la réalisation de la condition suspensive, le Cédant cède au Cessionnaire, à titre exclusif, les droits patrimoniaux suivants sur l'Œuvre :

- **Droit de reproduction** : reproduction permanente ou provisoire de l'Œuvre, en tout ou partie, par tout moyen et sur tout support, connu ou inconnu à ce jour (numérique, papier, serveurs, réseaux) ;
- **Droit de représentation** : communication de l'Œuvre au public par tout procédé, notamment mise en ligne, diffusion sur internet et sur tout réseau ;
- **Droit d'adaptation et de modification** : adaptation, modification, correction, évolution, traduction, intégration à d'autres œuvres, développement de versions dérivées, par le Cessionnaire ou tout tiers de son choix ;
- **Droit d'exploitation commerciale** : exploitation directe ou indirecte, à titre gratuit ou onéreux, y compris cession ou concession à des tiers.

La cession est consentie pour le monde entier et pour toute la durée légale de protection des droits d'auteur, telle que prévue par le Code de la propriété intellectuelle et les conventions internationales. Le prix de la cession est inclus dans le prix de la prestation, ce que les parties reconnaissent expressément ; aucune redevance complémentaire n'est due.

Article 4 — Éléments exclus de la cession

Sont exclus de la cession, le Cessionnaire en étant informé, les éléments de tiers intégrés à l'Œuvre et régis par leurs propres licences :

- Les bibliothèques, frameworks et composants open source (par exemple React, Next.js, Tailwind CSS, Framer Motion, Lucide, Heroicons), que le Cessionnaire peut continuer d'utiliser conformément à leurs licences respectives ;
- Les polices de caractères : les polices libres (par exemple Google Fonts) restent utilisables sans formalité ; les polices sous licence commerciale, si elles ont été utilisées avec l'accord écrit du Cessionnaire, nécessitent la souscription d'une licence à son nom ;
- Les images et médias issus de banques d'images : les éléments libres de droits à usage commercial (par exemple Unsplash, Pexels, Pixabay) restent utilisables selon leurs conditions ; les éléments sous licence commerciale, utilisés uniquement avec l'accord écrit préalable du Cessionnaire, relèvent d'une licence personnelle que le Cessionnaire doit souscrire et renouveler à son nom ;
- Les contenus fournis par le Cessionnaire lui-même (textes, images, logos), qui n'ont jamais cessé de lui appartenir.

Le Cédant déclare n'avoir intégré à l'Œuvre aucun élément sous licence commerciale sans l'accord écrit préalable du Cessionnaire. Le cas échéant, la liste des éléments sous licence commerciale utilisés figure ci-dessous :

Article 5 — Garanties

Le Cédant garantit que l'Œuvre est originale au sens du droit d'auteur, qu'il détient les droits cédés et que l'Œuvre ne constitue pas, à sa connaissance, une contrefaçon de droits de tiers. Cette garantie ne s'étend pas aux contenus fournis par le Cessionnaire, dont ce dernier garantit seul la licéité, ni aux éléments de tiers visés à l'article 4, régis par leurs licences.

Article 6 — Droit moral et références commerciales

Conformément à l'article L. 121-1 du Code de la propriété intellectuelle, le droit moral de l'auteur est inaliénable ; le Cédant s'engage toutefois à ne pas s'opposer aux modifications et évolutions de l'Œuvre par le Cessionnaire, qui sont l'objet même du présent contrat. Sauf opposition écrite du Cessionnaire, le Cédant est autorisé à présenter l'Œuvre dans son portfolio et ses supports commerciaux, dans le respect de la confidentialité convenue entre les parties.

Article 7 — Dispositions finales

Le présent contrat est soumis au droit français. Tout litige relatif à sa validité, son interprétation ou son exécution relève, à défaut d'accord amiable recherché pendant 30 jours, des juridictions françaises compétentes.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____, en deux exemplaires originaux.

Le Cédant	Le Cessionnaire
------------------	------------------------



Stackup Agency	Nom, qualité et cachet
<i>Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »</i>	<i>Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »</i>